

## AUX ELECTEURS DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC.

MESSIEURS,

**J**E vous prie de recevoir mes plus sincères remerciemens pour la satisfaction que vous m'avez fait éprouver dans un moment où il étoit si précieux pour moi de n'être pas abandonné de vous. La seule satisfaction qui reste à vos Représentans, lorsqu'ils ont éprouvé quelque mortification en vous servant, c'est de vous voir approuver leur conduite ; Vous êtes leur seul appui, et si ils perdoient cet appui il ne leur resteroit plus rien.

SOYEZ persuadés que ma reconnaissance est d'autant plus vive que votre zèle a été plus pure : Vous n'aviez rien à attendre de moi. Je ne puis accorder ni faveur ni avantages d'aucune sorte ; ma situation dans la société ne met rien en mon pouvoir qui puisse exciter l'ambition ni l'amour-propre de personne : la seule bonne volonté que j'ai pu avoir de vous servir en commun avec le reste de mes compatriotes, a été le seul motif de votre zèle.

CE qui me cause le plus de satisfaction, c'est que vous avez approuvé la conduite de la Chambre d'Assemblée du dernier Parlement, malgré les reproches qui lui avoient été faits de ne s'être occupée que de questions de *pure formalité*, et de ces questions qui ont été traitées de personnalités. Il étoit aisé d'être induit en erreur sur ces points ; car les questions de privilège sont celles qui paroissent sous la forme la moins avantageuse, et les fausses apparences de Loyauté qu'on s'efforce ici de donner à ces déférences mal-entendues envers le Représentant de Sa Majesté, pouvoient en imposer dans un Pays où les idées de notre Constitution sont encore nouvelles, et où tout ce qui a l'apparence de Loyauté a tant d'empire sur les esprits : mais heureusement vous avez vu, et par votre moyen et votre exemple beaucoup d'autres ont vu, que ce qui faisoit le sujet de ces reproches, étoit justement ce qui devoit faire juger que la Chambre d'Assemblée étoit demeurée fidelle à ses devoirs ; et que c'étoit un abus horrible de la loyauté, que de la faire consister à trahir ses devoirs dans la Chambre d'Assemblée.

LES droits et les privilèges de la Chambre d'Assemblée appartiennent au peuple de Sa Majesté dans cette Province, ils ne sont confiés à ses représentans que pour en faire usage pour sa cause, et si par des complaisances et des déférences mal entendues, ils les sacrifient, c'est trahir leur devoir, et la confiance qui voit été mise en eux. Le but de tous ces droits et de tous ces privilèges, est de rendre la Chambre d'Assemblée indépendante des autres branches de la Législature, et de vous l'assurer ; ce sont comme les remparts qui la défendent de l'influence des autres branches et vous la conservent. Aussitôt que sous le prétexte de ces fausses idées de loyauté, une Chambre d'Assemblée les sacrifie, elle tombe dans la dépendance et cesse d'être à vous ; on ne sait plus ce qu'elle est, ni à qui elle appartient ; aussitôt même que vous voyez une Chambre d'Assemblée commencer à être moins sévère sur l'observance de ses règles et sur ses privilèges, vous pouvez dire que ce qui l'occupe le plus n'est pas de vous demeurer fidelle, et qu'elle ne tardera pas à s'abandonner ; elle rougira de le faire ouvertement, mais elle se livrera peu à peu.

AINSI, Messieurs, la vraie marque à laquelle on puisse reconnoître qu'une Chambre d'Assemblée est demeurée fidelle à ses devoirs, c'est lorsqu'elle a bien soutenu tous ses droits et ses privilèges.

JE crois devoir vous prévenir que j'ai eu l'honneur d'être élu au Comté de *Surry*, et que les Electeurs du Comté de *Leinster* ont témoigné la bonne volonté de m'élire, si je n'étois pas élu ailleurs ; mais que le tout à été sans ma participation, et par le bon office d'amis que je ne connois pas encore. J'ai toujours eu la plus grande confiance en vous, et m'y suis entièrement reposé ; jugeant par la bonté de mes intentions, que vous ne m'abandonneriez pas dans un moment où votre Jugement étoit celui qui seul pouvoit me satisfaire.

LA manière impartiale et délicate dont Mr. l'Officier Rapporteur s'est conduit dans cette Election, et la manière paisible et honnête dont tout s'y est passé, quoique dans une contestation très vive, font le plus grand honneur à tous ceux qui y ont été concernés. Et je prie Mr. l'Officier Rapporteur de recevoir mes sincères remerciemens.

Je suis avec la plus vive reconnaissance,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur

QUEBEC le 30e. Octobre, 1809.

P. Bidan